



NEFF Franck
Secrétaire départemental
07.62.54.13.13

Marseille, le 15 juin 2017

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie – DASEN des Bouches du Rhône
DSDEN des Bouches du Rhône
28 Bd Charles Nedelec 13231 MARSEILLE CEDEX 1

Objet : Températures élevées dans les écoles

Marseille, le 15 juin 2017

Monsieur le Directeur Académique,

De nombreuses écoles nous alertent de températures caniculaires dans les classes, au-delà de 35°, provoquant des malaises chez des élèves et des adultes, et rendant les conditions de travail insupportables.

Nous vous demandons de saisir en urgence Monsieur le Préfet de cette situation pour qu'une instruction générale immédiate soit donnée aux mairies pour fournir en ventilateurs et climatiseurs mobiles les écoles qui le demandent.

Nous vous demandons, également, que soit prise la décision de fermeture des écoles tant que la température n'est pas retombée à un niveau convenable si les mairies ne sont pas en mesure de fournir le matériel nécessaire au rétablissement de conditions de travail acceptables.

Nous vous rappelons que l'article R4222-1 du Code du Travail stipule qu'il faut « éviter les élévations exagérées de température » et que l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) considère « qu'au-delà de 30 °C pour une activité sédentaire, et 28 °C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés » et donc à plus forte raison pour des enfants.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande et des mesures qui s'imposent, je vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma parfaite considération.

Franck NEFF